

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00257

Numéro SIREN : 800 502 940

Nom ou dénomination : BOIS DU CANIGOU

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011458

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2018/011458**  
n°de gestion : **2014B00257**  
n°SIREN : **800 502 940 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 27/11/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BOIS DU CANIGOU - Société par actions simplifiée  
route de Prades Can de Las Cireras 66320 Finestret -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



549219

549219

Désignation de l'entreprise <b>SAS BOIS DU CANIGOU</b>					
Adresse de l'entreprise <b>Can de las Cireras - Route de Prades</b>		<b>66320</b>	<b>FINESTRET</b>		
Néant <input type="checkbox"/> *					
Numéro SIRET* <b>8 0 0 5 0 2 9 4 0 0 0 0 1 1</b>					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <b>12</b> Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>					
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>	<b>Amortissements-Provisions</b>		
		<b>1</b>	<b>2</b>		
			<b>Net</b>		
			<b>3</b>		
<b>Exercice N clos le</b> <b>31/12/2017</b>					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	107 938	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	240 613	
<b>Total I (5)</b>		044	048	107 938	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	4 425	
	Marchandises *	060	062	197 946	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	2 298
		Autres* (3)	072	074	11 666
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	58 279	
	Charges constatées d'avance*	092	094	80	
	<b>Total II</b>		096	098	274 694
<b>Total général (I + II)</b>		110	112	274 694	
				107 938	
				515 307	
<b>PASSIF</b>					
<b>Exercice N NET</b>					
<b>1</b>					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000	
	Ecart de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	100	
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (31) )		132		
	Report à nouveau		134	-42 122	
	Résultat de l'exercice		136	43 272	
	Provisions réglementées		140		
	<b>Total I</b>		142	2 250	
	<b>Total II</b>		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	91 209	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	36 445	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 368 689 )		172	385 403	
	Produits constatés d'avance		174		
<b>Total III</b>		176	513 057		
<b>Total général (I + II + III)</b>		180	515 307		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	
				18 000	

**CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL**

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION  
CAPITAUX PROPRES  
DETTES (4)  
RENVIS

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



**3** IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

° 10958\*20

Néant  \*

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise: SAS BOIS DU CANIGOU

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	35 045	422	15 495	424		426	50 540		
	Constructions	430	20 319	432		434		436	20 319		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	149 650	442	74 766	444	25 000	446	199 416		
	Installations générales agencements divers	450	23 961	452	10 279	454		456	34 240		
	Matériel de transport	460	17 525	462	25 962	464		466	43 487		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	549	474		476	549		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
<b>TOTAL</b>		490	246 501	492	127 050	494	25 000	496	348 551		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510	7 135	512	4 185	514		516	11 319
	Constructions	520	4 870	522	2 032	524		526	6 902
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	45 899	532	27 174	534	11 567	536	61 505
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	8 012	542	4 330	544		546	12 343
	Matériel de transport	550	9 348	552	6 431	554		556	15 779
	Autres immobilisations corporelles	560		562	89	564		566	89
<b>TOTAL</b>		570	75 265	572	44 241	574	11 567	576	107 938

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est inapplicable, joindre un état du même modèle)									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	COUPEUR FENDEUR -										

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
					Court terme *	Long terme										
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %								
1	25 000	11 567	13 433	18 000	4 567											
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
<b>TOTAL</b>	578	25 000	580	11 567	582	13 433	584	18 000	586	4 567	588		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579							590				583		594	595
Régularisations																
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).															591	
<b>TOTAL</b>		596	4 567	585					597						599	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2015) ISACOMPTA

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BOIS DU CANIGOU

Néant \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat et outillage	730		735	
Inst générales agencements amén div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		43 038
Déficits imputés	983		37 363
Déficits reportables	984		5 675
Déficits de l'exercice	860		
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>870</b>		<b>5 675</b>

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996		
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			
			800

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *			380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			34 549
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			378
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			399
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			398
			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise **SAS BOIS DU CANIGOU** Néant  \*

Exercice ouvert le : **01/01/2017** et clos le : **31/12/2017** Durée en nombre de mois **12**

<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>	108	310 212
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	118	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	119	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	105	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		
<b>TOTAL 1</b>	106	310 212

<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	3 204
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	144	3 204

<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>		
Achats	121	234 129
Variation négative des stocks	145	-128 021
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	68 481
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	2 978
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	152	177 567

<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		135 848
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	135 848

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD)

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	310 212	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 7
Date de cessation	186		

<b>VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs</b>		
Effectifs moyens du personnel * :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD & Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD & Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

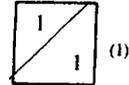
Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA



6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

\* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT



Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311217

N° SIRET

8 0 0 5 0 2 9 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS BOIS DU CANIGOU

ADRESSE (voie)

Can de las Cireras - Route de Prades

CODE POSTAL

66320

VILLE

FINESTRET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION  
Copyright Groupe IBA (R11) ISACOMPTA

# ANNEXE

130206 - SAS BOIS DU CANIGOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

## DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>		



# ANNEXE

130206 - SAS BOIS DU CANIGOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ENGAGEMENTS DONNÉS						
	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	3 743					3 743
Assurances à échoir	1 585					1 585
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
<b>TOTAL (1)</b>	<b>5 328</b>					<b>5 328</b>
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
<b>TOTAL</b>	<b>5 328</b>					<b>5 328</b>

ENGAGEMENTS REÇUS						
	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
<b>TOTAL</b>						



# ANNEXE

130206 - SAS BOIS DU CANTIGOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	186
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276
Dettes fiscales et sociales	4 115
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	70
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>4 647</b>



# ANNEXE

130206 - SAS BOIS DU CANIGOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	91 209	38 344	52 866	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		36 445	36 445		
Personnel & comptes rattachés		6 121	6 121		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		9 802	9 802		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices				
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	241	241		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	480	480		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		368 689	368 689		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		70	70		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAUX</b>		<b>513 057</b>	<b>460 192</b>	<b>52 866</b>	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	39 244			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

# ANNEXE

130206 - SAS BOIS DU CANTIGOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

## TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	71 229,00	197 946,00	71 229,00	197 946,00
Matières premières				
Autres approvisionnements	3 121,00	4 425,00	3 121,00	4 425,00
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
<b>TOTAL</b>	<b>74 350,00</b>	<b>202 371,00</b>	<b>74 350,00</b>	<b>202 371,00</b>

*[Signature]*

# ANNEXE

130206 - SAS BOIS DU CANIGOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

LOCATIONS				
	Valeur d'origine	REDEVANCES PAYÉES		
		Cumul exerc. antérieurs	Exercice	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
<b>TOTAL</b>				

	VALEUR RESTANT À PAYER			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
<b>TOTAL</b>				

*[Signature]*

# ANNEXE

22.11.16  
mcs

130206 - SAS BOIS DU CANIGOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>
------------------------------------

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	80
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>

*[Signature]*

# ANNEXE

130206 - SAS BOIS DU CANIGOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 298	2 298	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input type="text"/>			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 508	2 508	
	Etat & autres	8 321	8 321	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques	833	833	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	3	3		
Charges constatées d'avance	80	80		
<b>TOTAUX</b>		<b>14 044</b>	<b>14 044</b>	
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

# ANNEXE

130206 - SAS BOIS DU CANIGOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

## Détermination de la valeur actuelle

### MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Fonds commercial				
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immos corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immos financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
<b>TOTAL</b>				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

*S/K 8*

# ANNEXE

130206 - SAS BOIS DU CANJOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sorts de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>					
Terrains		7 135	4 185		11 319
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	4 870	2 032		6 902
Inst. techniques matériel et outil. industriels	Inst. générales agen. aménag. cons.				
		45 899	27 174	11 567	61 505
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	8 012	4 330		12 343
	Matériel de transport	9 348	6 431		15 779
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers		89		89
<b>TOTAL</b>		<b>75 265</b>	<b>44 241</b>	<b>11 567</b>	<b>107 938</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>75 265</b>	<b>44 241</b>	<b>11 567</b>	<b>107 938</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immob. incorporelles <b>TOTAL</b>							
Constr. Immo. corpor.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier Emballages récup. divers <b>TOTAL</b>						
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							

CADRE C		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>					
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

*[Signature]*

# ANNEXE

130206 - SAS BOIS DU CANTIGOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		
CORPORELLES	Terrains		35 045		15 495
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui	20 319		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		149 650		74 766
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts const.	23 961		10 279
		Matériel de transport	17 525		25 962
		Matériel de bureau & info., mobilier			549
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
			TOTAL III	246 501	127 050
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
			TOTAL IV		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			246 501		127 050

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR	Frais d'éts, de recherche & de dével.		TOTAL I			
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL II			
CORPORELLES	Terrains				50 540	
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui			20 319	
	Inst.tech., mat. outillage indust.			25 000	199 416	
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.			34 240	
		Matériel de transport			43 487	
		Mat.bureau, info., mob.			549	
Emballages récup. div.						
Immos corporelles en cours						
Avances et acomptes						
			TOTAL III	25 000	348 551	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
			TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				25 000	348 551	

# ANNEXE

130206 - SAS BOIS DU CANJOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

## Immobilisations financières

### Stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

# ANNEXE

130206 - SAS BOIS DU CANTIGOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

## SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET METHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS	0		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ÉTAT DES STOCKS	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITE ET EMPLOI (CICE)			NA
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETES RÉELLES	0		
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

# ANNEXE

130206 - SAS BOIS DU CANIGOU

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

#### **Option de traitement des charges financières :**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

### **Immobilisations corporelles**

#### **Option de traitement des charges financières :**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

#### **Amortissements des biens non décomposables :**

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.



**BOIS DU CANIGOU**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : Route de Prades Can de las Ciceras**  
**(66320) FINESTRET**

**RCS PERPIGNAN 800 502 940**

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 29 JUN 2018**

Le Vingt Sept Juin Deux Mille Dix Huit,  
A dix heures trente,

Les associés de la société « BOIS DU CANIGOU » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sis Route de Prades-Can de las Ciceras- (66320) FINESTRET, sur convocation faite par lettre remise en mains propres à chaque associé en date du 14 juin 2018 .

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc DUBAIL en sa qualité de Président de la Société.

Madame Anne DUBAIL est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents représentent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,



- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Mh y  
AD

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de + 43 272.30 de manière suivante :

Au compte « Report à Nouveau, une somme de	42 122.05 euros
Le solde, au compte Autres réserves », soit une somme de	1 150.25 euros
Total	43 272.30 euros

Compte tenu de cette affectation, le compte « Report à Nouveau » sera totalement apuré, le compte « Autres Réserves » sera égal à la somme de + 1 150.25 euros et les capitaux propres de la Société seront égaux à la somme de + 2 250.25 euros.

### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

### Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Par Assemblée Générale du 20 mai 2016, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, nous avons statué, par consultation de la collectivité des associés, sur le fait qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, sachant que la loi nous laisse au plus tard jusqu' à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

M. A. D.

L'exercice clos au 31 décembre 2017 ayant fait ressortir un bénéfice de + 43 272.30 euros nous a permis d'apurer en totalité notre compte « Report à nouveau » et également de reconstituer nos capitaux propres à concurrence d'une valeur égale à 2 250.25 euros ( soit plus de deux fois le capital social).

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

JLD  
AD

Le Président : Jean-Luc DUBAIL



La secrétaire : Anne DUBAIL



**BOIS DU CANIGOU**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : Route de Prades Can de las Ciceras**  
**(66320) FINESTRET**

**RCS PERPIGNAN 800 502 940**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 29 JUN 2018**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de + 43 272.30 de manière suivante :

Au compte « Report à Nouveau, une somme de	42 122.05 euros
Le solde, au compte Autres réserves », soit une somme de	1 150.25 euros
Total	43 272.30 euros

Compte tenu de cette affectation, le compte « Report à Nouveau » sera totalement apuré, le compte « Autres Réserves » sera égal à la somme de + 1 150.25 euros et les capitaux propres de la Société seront égaux à la somme de + 2 250.25 euros.

**Distributions antérieures de dividendes**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

**Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social**

Par Assemblée Générale du 20 mai 2016, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, nous avons statué, par consultation de la collectivité des associés, sur le fait qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, sachant que la loi nous laisse au plus tard jusqu' à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la

 AD

constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

L'exercice clos au 31 décembre 2017 ayant fait ressortir un bénéfice de + 43 272.30 euros nous a permis d'apurer en totalité notre compte « Report à nouveau » et également de reconstituer nos capitaux propres à concurrence d'une valeur égale à 2 250.25 euros ( soit plus de deux fois le capital social).

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Juin 2018**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

Certifié conforme  
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président'.

**BOIS DU CANIGOU**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : Route de Prades**  
**Can de las Ciceras**  
**(66320) FINESTRET**

**RCS PERPIGNAN 800 502 940**

---

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 29 JUIN 2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, lequel correspond à notre quatrième exercice social, l'activité de la Société, en termes de chiffre d'affaires net, a progressé de + 33.58%.

La progression de notre chiffre d'affaires démontre que nous sommes arrivés à nous constituer une clientèle récurrent, d'une part, ainsi que de nouveaux clients ce qui nous permet d'augmenter notre chiffre d'affaires dans des progressions importantes au cours des exercices.



Le total de nos produits d'exploitation s'élève à la somme de 313 415.44 euros pour cet exercice soit une progression de + 34.72% par rapport à l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation ont progressé de + 24.65% par rapport à l'exercice précédent..

Notre résultat d'exploitation a progressé de + 183.93 % par rapport à l'exercice précédent.

Notre résultat courant avant impôt s'est élevé à + 38 722.87 euros pour cet exercice contre + 10 898.34 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une variation de + 255.31 % entre les deux exercices.

Compte tenu de ces éléments, notre quatrième exercice social fait ressortir un bénéfice de + 43 272.30 euros contre un bénéfice de + 10 898.73 euros lors de l'exercice précédent.

#### Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

#### Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

#### Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2018 nous laisse penser que l'exercice clos en décembre 2018 devrait nous permettre de dégager de bons résultats..

### **RESULTATS - AFFECTATION**

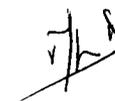
#### Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 310 211.58 euros contre 232 229.32 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 33.58 % entre les deux exercices.

Le montant des achats de marchandises s'élève à 215 760.42 euros contre 154 437.76 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 39.71% entre les deux exercices.



Le montant de la variation de stocks de marchandises s'élève à – 126 717.00 euros pour cet exercice contre – 27 362.00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 363.11% entre les deux exercices.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 71 459.0 euros pour cet exercice contre 53 554.46 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 33.43% entre les deux exercices.

Le montant des impôts et taxes et versements assimilés s'élève à 1 343.24 euros contre 77876 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 72.48% entre les deux exercices.

Contrairement à l'exercice précédent, lors de cet exercice une somme de 38 464.97 euros a été affectée aux traitements et salaires, et une somme de 10 040.59 euros aux charges sociales.

Le montant des dotations aux amortissements sur les immobilisations s'élève à 44 240.66 euros contre 31 680.51 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 39.65 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 271 656.46 euros contre 217 926.99 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 24.65% entre les deux exercices.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à +41 759.98 euros contre + 14 707.38 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de + 183.93 % entre les deux exercices.

Compte tenu d'un résultat financier de – 3 071.47 euros (- 3 809.04 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à + 38 722.87 euros contre + 10 898.34 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une variation de + 255.31% entre les deux exercices.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de +4 549.43 euros contre + 0.39 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés nul comme pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de + 43 272.30 euros contre un bénéfice de + 10 898.73 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 297 % entre les deux exercices.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 515 307.39 euros contre 341 590.31 euros pour l'exercice précédent.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de + 43 272.30 de manière suivante :

Au compte « Report à Nouveau, une somme de	42 122.05 euros
Le solde, au compte Autres réserves », soit une somme de	1 150.25 euros
Total	43 272.30 euros

Compte tenu de cette affectation, le compte « Report à Nouveau » sera totalement apuré, le compte « Autres Réserves » sera égal à la somme de + 1 150.25 euros et les capitaux propres de la Société seront égaux à la somme de + 2 250.25 euros.

#### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

#### Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Par Assemblée Générale du 20 mai 2016, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, nous avons statué, par consultation de la collectivité des associés, sur le fait qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, sachant que la loi nous laisse au plus tard jusqu' à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

L'exercice clos au 31 décembre 2017 ayant fait ressortir un bénéfice de + 43 272.30 euros nous a permis d'apurer en totalité notre compte « Report à nouveau » et également de reconstituer nos capitaux propres à concurrence d'une valeur égale à 2 250.25 euros ( soit plus de deux fois le capital social).

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

#### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce

## **ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

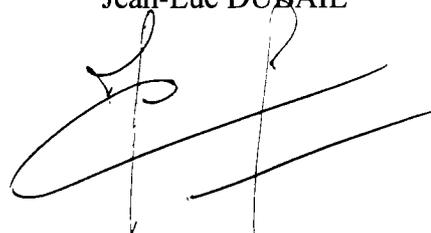
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à FINESTRET  
Le 14 Juin 2018

Le Président  
Jean-Luc DUBAIL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL Dubail', written over a horizontal line.

**BOIS DU CANIGO**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : Route de Prades Can de las Ciceras**  
**(66320) FINESTRET**

**RCS PERPIGNAN 800 502 940**

---

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT**  
**SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE**  
**DE COMMERCE**

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Nous vous indiquons que sont intervenues au titre de l'exercice écoulé les conventions suivantes :

**PREMIERE CONVENTION : BAIL A FERME ENTRE MONSIEUR ET MADAME DUBAIL ET LA SAS « BOIS DU CANIGO »**

Associés concernés : Monsieur DUBAIL Jean-Luc et Madame Anne DUBAIL

Nature et objet : Conclusion d'un bail à ferme entre Monsieur Jean-Luc DUBAIL et Madame Anne DUBAIL « BAILLEUR » et la SAS « BOIS DU CANIGO » (PRENEUR) en date du 27 février 2014

Modalités Monsieur et Madame Jean-Luc DUBAIL ont donné à bail à ferme sur la Commune de ESPIRA-DE-CONFLENT (66320) Lieu Dit « Los Bahes » des parcelles de terre d'une contenance de 1 hectare 13 ares 20 centiares à la SAS « BOIS DU CANIGO » pour une durée de neuf années entières et consécutives du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2022 pour l'exploitation de son activité.

Montant annuel du fermage : 2 060 euros Hors Taxes

Premier paiement au 31 décembre 2014.

Montant traduit dans les charges au 31/12/2017 : 2 978.00 euros réglé par inscription en compte courant ½ Monsieur Jean-Luc DUBAIL et ½ Madame Anne DUBAIL

**DEUXIEME CONVENTION : COMPTES COURANTS D'ASSOCIES**

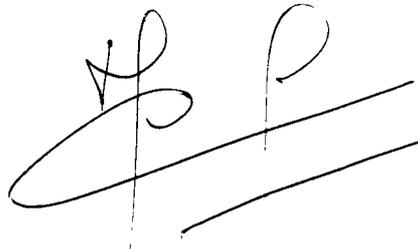
Compte courant Monsieur Jean-Luc DUBAIL au 31/12/2017 : 349 601.90 euros

Compte courant Madame Anne DUBAIL au 31/12/2017 : 19 086.61 euros

Ces comptes courants n'ont pas été rémunérés.

Fait à FINESTRET  
Le 14 juin 2017

Le Président  
Jean-Luc DUBAIL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'JL' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all written over two parallel horizontal lines.